

*L'ajournement*

Depuis dix ans, pratiquement rien n'a changé: seulement 3 p. 100 environ du temps de projection des salles de cinéma canadiennes est consacré aux films canadiens. Pour remédier à cette situation anormale, le gouvernement a pris deux mesures complémentaires. Il a créé un nouveau fonds de soutien du film documentaire de 30 millions de dollars administré par Téléfilm Canada grâce auquel une aide financière directe sera accordée à la production et à la distribution de documentaires canadiens.

• (1805)

Un secteur plus fort de la distribution s'impose pour deux raisons; tout d'abord, pour assurer la distribution de films canadiens sur nos écrans et, en deuxième lieu, pour participer au financement de leur production. Pour être solides, les sociétés canadiennes de distribution ne doivent pas se contenter de distribuer des films canadiens, mais aussi un plus grand nombre de films importés au Canada.

Afin de donner aux distributeurs canadiens une chance équitable de distribuer des films importés, le gouvernement élabore actuellement un projet de loi en vue d'assujettir à un permis l'importation de films destinés à une distribution commerciale au Canada. Une telle mesure législative contribuera à établir au Canada un débouché distinct pour la distribution des films. Elle favorisera la création d'un réseau florissant de production, de distribution et d'exposition de films canadiens et de productions vidéos canadiennes. A l'heure actuelle, nous consultons à ce sujet l'industrie canadienne du cinéma, les provinces et même l'industrie américaine du cinéma dont les distributeurs font des affaires au Canada.

L'industrie américaine du cinéma consacre 200 millions de dollars par an à la production de films au Canada et elle emploie des centaines de Canadiens comme techniciens ou créateurs.

Durant nos consultations avec l'industrie américaine du cinéma, les principes et les objectifs du projet de loi envisagé ont reçu un accueil sympathique. Toutefois, il faut nous montrer équitable envers elle et tenir compte de sa présence actuelle au Canada tout en accordant aux Canadiens toute liberté de voir les films qui les intéressent, qu'ils soient étrangers ou canadiens. Le projet de loi vise à s'assurer qu'il y aura un choix suffisant de films canadiens de haute qualité et distribués de façon dynamique pour faire concurrence aux films étrangers. Je dois dire que le milieu cinématographique est fortement en faveur de cette initiative du gouvernement du Canada.

Grâce à cette mesure législative, le Canada serait traité comme pays distinct pour ce qui est de l'importation et de la distribution des films. Le fait d'établir le Canada comme marché distinct en Amérique du Nord affirme nettement notre identité propre. La ministre des Communications (M<sup>l</sup>c Macdonald) a annoncé son intention de présenter un projet de loi et le gouvernement s'est engagé à soutenir le développement de nos propres secteurs culturels.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSSIBILITÉ POUR LE PARLEMENT DE DÉBATTRE TOUT TRAITÉ AVANT SA SIGNATURE

**M. Alan Redway (York-Est):** Monsieur le Président, je ne sais pas quand ni pourquoi vous avez adhéré au parti conservateur. J'aimerais bien en causer avec vous un de ces jours. Pour

ma part, je suis devenu membre du parti quand j'étais à l'université. J'avais auparavant assisté en observateur très attentif à des réunions de nos trois partis nationaux. Ce que j'ai entendu à ces réunions m'a convaincu que mes opinions et mes principes s'accordaient mieux avec les idées pragmatiques, socialement progressistes et fiscalement conservatrices du parti progressiste conservateur.

L'un des fondements les plus rassurants du parti progressiste conservateur, à mon avis, était son nationalisme. Ce parti, monsieur le Président, a créé la Confédération et le Canada. C'est le parti qui a établi ce qui a été appelé la politique nationale, une barrière douanière qui s'étendait d'un océan à l'autre et qui a créé une économie industrielle au Canada.

A mon avis, c'est l'une des choses qui distingue vraiment le parti progressiste conservateur du parti libéral, comme l'a montré le grand débat sur la réciprocité de 1911. Cette barrière douanière a été établie par sir John A. Macdonald et a été appuyée et défendue par les premiers ministres Robert Borden, Arthur Meighen et R.B. Bennett. Cela a été et demeure, par conséquent, la pierre angulaire de la politique des progressistes conservateurs.

Je suis certain que vous, monsieur le Président, pourrez imaginer ce que j'ai ressenti ainsi que de nombreux autres partisans du parti progressiste conservateur lorsque, au cours de l'été de 1985, le gouvernement a décidé d'entamer des négociations commerciales avec les États-Unis. Je sais que vos craintes, monsieur le Président, les miennes et celles de beaucoup d'autres membres de notre parti ont été apaisées lorsque nous nous sommes rendu compte de ce qui nous attendait. Nous avons compris d'abord l'importance que revêtait le commerce pour le Canada. Les échanges commerciaux créent 27 p. 100 de notre produit national brut. Un emploi sur trois dans notre pays en découle, en fait c'est deux emplois sur cinq dans ma province natale de l'Ontario.

Je me suis rendu compte des richesses qu'engendrait le commerce, et qu'il a permis de créer et de conserver nos services sociaux et nos institutions culturelles. Je me suis rendu compte que les tarifs douaniers, qui atteignaient 30 p. 100 il y a 40 ans, sont tombés à environ 9 p. 100 et même à 5 p. 100 dans le cas des États-Unis. Pendant tout ce temps, notre richesse nationale a triplé et le nombre d'emplois a doublé. Au cours de la même période, 300 projets de loi ont été présentés au Congrès des États-Unis et ils ont été regroupés en un bill omnibus sur le commerce qui, s'il était adopté, nuirait sérieusement à nos échanges avec les États-Unis et nous ferait perdre des emplois.

• (1810)

Les répercussions des droits compensateurs imposés par les Américains sur notre bois d'oeuvre et des mesures anti-dumping des États-Unis ainsi que des mesures prises en vertu de la clause abrogatoire dans le cadre du GATT à l'égard de nos bardeaux, m'ont fait comprendre que nous avons besoin d'un mécanisme de protection pour protéger nos emplois. Pour cela, nous devons absolument négocier avec les États-Unis. Toute autre approche aurait des résultats catastrophiques. Les Canadiens ne nous le pardonneraient jamais.